Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément aux normes ANSI Z400.1- 2004 et 29 CFR 1910.1200.



RAID® INSECTICIDE CONTRE FOURMIS, COQUERELLES, PERCE-OREILLES 16 A (NO D'HOM 27106 LOI P.A.)

Version 1.

Date d'impression 03/23/2010

Date de révision 08/28/2008

Numéro de la FDS 350000009760

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Fiche

Nom commercial	:	RAID® INSECTICIDE CONTRE FOURMIS, COQUERELLES, PERCE-OREILLES 16 A (NO D'HOM 27106 LOI P.A.)
Utilisation de la substance/préparation	:	Insecticide
Société	:	S.C. Johnson et Fils, Limitée 1 Webster Street Brantford ON N3T 5R1
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures) (866) 231-5406 Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952) 852-4647 Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures) (613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence/odeur	:	incolore / aérosol / de fleur
Préoccupations immédiates	:	Attention CONTENU SOUS PRESSION. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion.
Yeux	:	Peut causer: Irritation modérée des yeux
Peau	:	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Inhalation	:	Peut être nocif par inhalation.
Ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion. Risque d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.



Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	% en poids
Eau désionisée	7732-18-5	40.00 - 70.00
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	10.00 - 30.00
Propane	74-98-6	5.00 - 10.00
Isobutane	75-28-5	1.00 - 5.00
Isopropanol	67-63-0	1.00 - 5.00
Piperonyl butoxide	51-03-6	0.25
Permethrin	52645-53-1	0.20
Pyrethrins	8003-34-7	0.13

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15-20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion des aérosols par le feu.

Autres informations : Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Point d'éclair : < 20 °F



		Méthode: (TCC) Note: Propulseur
Point d'éclair	:	< -7 °C Méthode: (TCC) Note: Propulseur
Limite d'explosivité, inférieure	:	Note: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Note: donnée non disponible
Classification NFPA	:	Aérosol Niveau 1, normes NFPA 30B

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Enlever toute source d'ignition.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Endiguer les renversements considérables.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d' Exposition

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Base
Propane	74-98-6	-	1,000 ppm	ACGIH TWA
Isobutane	75-28-5	-	1,000 ppm	ACGIH TWA
Isopropanol	67-63-0	-	400 ppm	ACGIH STEL
Isopropanol	67-63-0	-	200 ppm	ACGIH TWA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Arrangement industriel : Lémission dune quantité importante de vapeurs peut être contrôlée au moyen dune ventilation locale par aspiration ou dune protection respiratoire.

Arrangement de ménage : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Arrangement industriel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Arrangement de ménage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des yeux

Arrangement industriel : En cas de contact prolongé ou répété possible:
Porter des lunettes de protection à l'épreuve des projections de produits chimiques.

Arrangement de ménage : Pas d'exigence particulière

Mesures d'hygiène : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver à fond après manipulation. Porter un vêtement de protection approprié. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



RAID® INSECTICIDE CONTRE FOURMIS, COQUERELLES, PERCE-OREILLES 16 A (NO D'HOM 27106 LOI P.A.)

Version *1.*

Date d'impression 03/23/2010

Date de révision 08/28/2008

Numéro de la FDS 350000009760

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	aérosol
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de fleur
pH	:	Ne s'applique pas
Point d'ébullition	:	Ne s'applique pas
Point d'éclair	:	< 20 °F Méthode: (TCC) Propulseur
Point d'éclair	:	< -7 °C Méthode: (TCC) Propulseur
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	indéterminé
Densité	:	0.79 g/cm3 à 21 °C
Hydrosolubilité	:	partiellement soluble
Viscosité, cinématique	:	Ne s'applique pas
Gravité spécifique	:	0.79

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Ne pas mélanger avec des agents oxydants. Caoutchouc Naturel Plastique
Produits de décomposition dangereux	:	Quand exposé au feu, crée des produits normaux de combustion.



Réactions dangereuses	:	Stable

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 rat Dose: Evalué(e) > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat Dose: > 5.0 mg/l
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50 lapin Dose: Evalué(e) > 2,000 mg/kg

Effets chroniques

Carcinogénicité	:	donnée non disponible
Mutagénicité	:	donnée non disponible
Effets sur la reproduction	:	donnée non disponible
Tératogénicité	:	donnée non disponible
Sensibilisation	:	Non connu pour être sensibilisateur.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques	:	Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Arrangement industriel	:	DÉCHETS DE PESTICIDES: Respecter tout règlement fédéral, provincial, et d'État, et toute ordonnance locale et municipale en vigueur concernant l'éliminatio
Arrangement de ménage	:	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route



- **US DOT (Departement dês Transports) & Transport de Substances Dangereuses au Canada:**

Numéro ONU	1950
Nom d'expédition	Aerosols, Flammable
Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	S.C. Johnson expédie ce produit comme : Bien de consommation ORM-D (Autres articles réglementés, Groupe D, paquets non en vrac)

Transport maritime

- *IMDG:*

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Nom d'expédition	Aerosols, Flammable
Numéro ONU:	1950
Note:	S.C. Johnson expédie ce produit comme « Quantité limitée » lorsque la capacité du conteneur est 1 L ou moins.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Nom d'expédition	Aerosols, Flammable
UN/ID No.:	UN 1950
Note:	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion, la conformité de l'emballage de ce produit avec les critères actuels IATA/ICAO n'a pas été déterminée. Veuillez consulter les Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires chimiques mondiaux

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.



Prop. 65 de la Californie : Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages.

: Ce produit est classé conformément aux critères du règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

Numéro d'enregistrement EPA : P.C.P. REG. NO. 24899

16. AUTRES DONNÉES

HMIS Ratings

Santé	2
Inflammabilité	4
Réactivité	0

Codes Pour le NFPA

Santé	2
Feu	4
Réactivité	0
Spécial	

Autres informations

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).



RAID® INSECTICIDE CONTRE FOURMIS, COQUERELLES, PERCE-OREILLES 16 A (NO D'HOM 27106 LOI P.A.)

Préparé par:	SC Johnson Global Safety Assessment & Regulatory Affairs (GSARA)